

Dossier à retourner à :

PREFECTURE de la Lozère

Direction des libertés publiques et des collectivités locales
Bureau des élections, de la police administrative et de la réglementation
Faubourg Montbel BP 130
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 21

Fax : 04 66 49 67 22

Courriel : clemence.gelly@lozere.gouv.fr

**Demande de laissez-passer
mortuaire ou d'autorisation
de transport de CORPS en
dehors du territoire métropolitain**

PROCEDURE

* Laissez-passer mortuaire : pour les pays ayant signé un des accords (BERLIN ou STRASBOURG)

* Autorisation de transport : pour les autres pays

L'autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer est délivrée par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R.2213-22 du code général des collectivités territoriales.
(*Si obstacle médico-légal, s'assurer que le Parquet n'émet pas d'opposition au départ du corps à l'étranger*)

L'autorisation de transport de corps est délivrée sur présentation des documents suivants :

- **la demande d'autorisation de transport de corps** en dehors du territoire métropolitain par l'entreprise ou la régie dûment mandatée par la famille du défunt ;
- **l'acte de décès** délivré par le maire ;
- **le certificat de décès** délivré par le médecin⁽¹⁾ ;
- **l'autorisation de fermeture de cercueil** établie par le maire ;
- **l'attestation de non-contagion** délivrée par un médecin ;
- **l'attestation de non-épidémie** délivrée par l'agence régionale de santé (ARS) ;
- **la pièce d'identité** de la personne défunte.

ATTENTION

Vérifier auprès des ambassades, certains pays demandent en supplément :

- La traduction de toutes les pièces du dossier en anglais
- Une apostille sur l'acte de décès, l'autorisation préfectorale, les certificats de non-épidémie et de non-contagion
- Des droits de chancellerie.

⁽¹⁾ Sur ce certificat de décès :

- La case **NON** doit avoir été cochée devant la mention « **obstacle légal** ». Lorsqu'un problème médico-légal a été signalé, le dossier doit être complété par la production d'un procès-verbal aux fins d'inhumation dressé par un officier de police judiciaire après examen du corps par un médecin-légiste. La même formalité est nécessaire lorsque le corps a été découvert et que la cause du décès est inconnue ou suspecte ;
- Les cases **OUI** cochées devant les mentions « **obligatoire de mise en bière immédiate** » et « **dans un cercueil hermétique** » indiquent que le défunt est décédé d'une maladie contagieuse. Dans ce cas, le nom de cette maladie doit être communiqué.

Article R2213-22 modifié par décret n°2006-938 du 27 juillet 2006

Lorsque le corps est transporté en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, l'autorisation est donnée par le préfet du département où a lieu la fermeture du cercueil.



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

: Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

: 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

Formulaire et pièces à retourner à:

PREFECTURE de la Lozère
Direction des libertés publiques et des collectivités locales
Bureau des élections, de la police administrative et de la réglementation
Faubourg Montbel BP 130
48005 MENDE CEDEX

**Demande de laissez-passer
mortuaire ou d'autorisation
de transport de CORPS
en dehors du territoire métropolitain**

Tél. : 04 66 49 67 21 Fax : 04 66 49 67 22
Courriel : clemence.gelly@lozere.gouv.fr

Je soussigné(e),

NOM et prénom.....

Représentant légal de l'entreprise ou de la régie :

Cachet de l'entreprise ou de la régie :

Habiletée sous le numéro.....

dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite l'autorisation de transporter en cercueil présentant les conditions requises par la réglementation en vigueur,

le corps de :

NOM et prénom du défunt.....

décédé(e) le.....

À.....

(1) des suites de (nom de la maladie à compléter uniquement si le défunt était atteint d'une maladie contagieuse).....

mise en bière prévue le.....

à (nom de la commune).....

TRANSPORT

Prévu le :

par voie routière de (commune de départ).....
en véhicule immatriculé n°.....

puis par voie aérienne ou par bateau (rayer la mention inutile)
à (commune de destination et pays).....

via (premier poste de frontière ou aéroport de départ) :

Fait à.....Le.....

Signature :



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23